

# CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2026

## CONVOCAION DU 02 MARS 2026

### I) PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT :

M. MARLES demande si les bandes réfléchissantes ont été achetées. M. le Maire répond que chez Baudelet à HAZEBROUCK, il n'y en a pas. Il faudra se rapprocher peut-être de T1. Mme DUFOUR fait part que le panneau est déjà bien abîmé. M. MARLES pense qu'il a du être accroché par une voiture. La vitesse excessive dans la commune et l'incivilité des gens sont évoquées. Le dispositif au cimetière est jugé efficace. Mme KOWALK fait part qu'elle n'a pas pris connaissance du compte-rendu avant la réunion et ne savait donc pas qu'il fallait ramener la tablette.

Le procès verbal, n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité.

### II) APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

M. le Maire présente en détail les dépenses et recettes de l'année 2025 en section de fonctionnement puis en section d'investissement.

Concernant les travaux d'aménagement du verger, ils sont en cours et devraient se terminer demain.

M. MARLES demande si l'opération 47 « SECURITE ROUTIERE » correspond aux diapositifs de sécurité rue de Fléchinelle et rue du mont Pouret. M. le Maire répond par l'affirmative. M. MARLES trouve cela cher par rapport à l'efficacité. M. le Maire explique qu'il y a quelques années il avait demandé au conseil municipal d'instaurer la priorité à droite dans toute la commune, le conseil a refusé. M. MARLES évoque qu'il faudrait déplacer le radar signalé sur la RD 341 dans la commune. Mme DEGRAVE répond qu'il ne peut être installé qu'hors agglomération.

M. le Maire laisse la présidence à Mme DUFOUR, doyenne d'âge pour statuer sur le CFU présenté.

Mme DUFOUR procède au vote :

**POUR : 12 UNANIMITE**

M. le Maire reprend la présidence et remercie l'assemblée de la confiance qu'il lui a été accordée.

### III) REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS 2025

M. le Maire fait constater que le résultat de la comptabilité de 2025 fait apparaître : un excédent de fonctionnement de 374 175 € 19, ainsi qu'un déficit d'investissement de 113 250 € 07 à la section d'investissement.

Compte tenu des restes à réaliser au 31 décembre 2025 :

En dépenses de 122 200 € 00 et en recettes de 50 587 € 55 soit un déficit de restes à réaliser de 71 612 € 45, ramenant à un déficit d'investissement de 184 862 € 52.

M. le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Au comblement du déficit d'investissement cumulé par l'émission d'un titre de recette d'un montant de 184 862 € 52 au compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés,

- et d'affecter le surplus en section de fonctionnement en report à la ligne 002 "résultat de fonctionnement reporté", soit 189 312 € 67.

**POUR : 12 UNANIMITE**

### IV) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LES P'TITES POUSES :

Mme DEGRAVE rappelle la délibération prise l'an dernier afin de conventionner avec l'association les p'tites pousses et fait un bilan de l'année écoulée. 86 jours ont été

consommés. En 2025 la journée était facturée 11 €, cette année elle sera facturée 12 €. Mme DEGRAVE rappelle que la commune ne paye que les jours réellement consommés. Ainsi, afin de continuer à permettre aux habitants de la commune d'accéder au centre de loisirs de Norrent-Fontes en réservant des jours et de bénéficier de tarifs préférentiels il y a lieu de renouveler la convention. Pour 2026, 100 jours sont pré réservés.

M. le Maire propose à l'assemblée de renouveler la convention avec l'association les p'tites pousses.

**POUR : 12 UNANIMITE**

**V) AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR 2026 (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET PRECEDENT) :**

M. le Maire fait part que l'imputation prévue pour les études de réfection de l'ancien presbytère, et qui fait l'objet de crédit pour le règlement de celles-ci, ne convient pas au Service de Gestion Comptable de Lillers. S'agissant seulement d'études et non d'études dans le cadre de travaux, il faut imputer la dépense à l'article 203. Ainsi afin de pouvoir payer cette dépense d'investissement avant le vote du budget 2026, M. le Maire demande l'autorisation d'engager cette dépense.

M. MARLES fait part de son étonnement quand il a assisté à la réunion de travail avec le cabinet VERDI. Le conseil municipal avait voté pour une étude de travaux à réaliser et non pour une reconversion en gîte. 13 000 € pour une étude pour la charpente et mise hors d'eau. Mme DEGRAVE répond que pour lancer cette étude il fallait un projet, les travaux de réfection de toiture, de charpente et autres seront à faire et chiffrés. Mme DEGRAVE ajoute que la reconversion en gîte avait été évoquée dans un conseil municipal précédent. M. MARLES ajoute que pour une reconversion en gîte il y a de l'investissement mais aussi des frais de fonctionnement, du personnel est nécessaire pour gérer la structure. M. MARLES fait part qu'à ce jour il ne sait pas le devenir du bâtiment mais a conscience que des travaux seront nécessaire pour le préserver. Mme DEGRAVE insiste sur le fait qu'il y a des travaux urgents comme les cheminées qui menacent de tomber et que le bâtiment va se dégrader très vite.

M. le Maire réitère la demande d'autorisation d'engager la dépense avant le vote du budget.

POUR : 12 UNANIMITE

**VI) QUESTIONS DIVERSES :**

- Constitution du bureau de vote :
  - Président : M. le Maire
  - Assesseurs : M. MARLES et M. RAMOS
  - Secrétaire : Mme DEGRAVE
- Aménagement du Verger : Un point sur les travaux en cours est fait. Ils seront terminés en principe demain
- CONTRAT AVEC ALCOME : Mme DEGRAVE fait un point sur le conventionnement avec l'organisme « ALCOME » qui vise en la réduction des mégots dans l'espace public. Un bilan de l'année 2025 a été dressé : dans l'ensemble les endroits initialement repérés, une nette réduction de la présence de mégots est constatée. Néanmoins on assiste récemment à une augmentation de mégots sur la place. Ce phénomène coïncide avec l'arrivée du food-truck qui se stationne devant le mégotier. Pour 2025, une subvention de 483 € a été octroyée, correspondant à 0 € 50 par habitant. En contrepartie la commune doit sensibiliser la population à la réduction de la présence de mégots dans les espaces publics par de la communication, la distribution de cendriers de poche, l'ajout de mégotiers ou cendriers dans l'espace public.
- M. le Maire fait part que l'Entente Fléchinoise n'a pas perçu sa subvention en 2025 faute de fourniture de bilans dans les temps. M. le Maire laisse à l'appréciation de la prochaine assemblée de doubler la subvention ou pas pour compenser cette perte. M. MARLES répond qu'il y a une échéance à respecter.

- M. le Maire fait part des dépenses de fonctionnement urgentes et nécessaires effectuées en ce début d'année :

- réfection des linteaux au presbytère et réparation au niveau de la sacristie (affaissement) : 1 234 €

- Mise aux normes du coffret électrique des cloches : 1 662 €

- Nettoyage du clocher et pose de grillage sur la flèche : 3 600 €

- Remise aux normes des installations électriques de la salle polyvalente suite à la visite de sécurité : 1 207 €

- Vérification des capteurs de l'alarme situés au dessus du faux plafond + location d'une nacelle : 1 061 € 13

- Remplacement du ballon d'eau chaude dans la cuisine du restaurant scolaire

- Réparation du Lave-vaisselle : environ 2 400 €

- M. le Maire demande à M. MARLES le compte-rendu du conseil d'école. N'ayant pas été averti de son intervention, M. MARLES fait part qu'il n'a pas ses notes et ne peut précisément l'effectuer. Mme TISON fait part de la date des photos de classe (10 avril). La prévision des effectifs pour la rentrée 2026 est de 94, soit une stagnation des effectifs. M. le Maire fait part de la satisfaction des enseignantes envers la commune. M. MARLES fait part de la demande de remise en peinture des classes rue de l'église. M. le Maire répond qu'une mise en peinture n'est pas suffisante, une remise aux normes de l'électricité et une isolation seront nécessaires.

- L'élection du Maire et des Adjointes auront lieu le 20 février à 18 h 30. Afin de rédiger l'ordre du jour, M. le Maire demande à M. MARLES si les indemnités seront votées ce jour là. M. MARLES répond par l'affirmative et fait part qu'il y aura 3 adjoints et 2 conseillers délégués.

- Mme TISON demande à M. MARLES pourquoi elle n'a pas été sollicitée pour être signaleur au Tour des 100 communes. M. MARLES répond que c'est un oubli. Néanmoins M. MARLES reproche à Mme TISON ses absences au comité d'animation, à la cantine.. Mme DEGRAVE répond que Mme TISON va à la cantine quand c'est nécessaire, elle est d'ailleurs de service demain.

**Aucune autre question ni remarque n'étant formulées la séance est levée.**